

NOUVEAU salaire horaire minimum dans les zones non incorporées du comté de King

20,29 \$ par heure

À partir du 1^{er} janvier 2025

Il existe trois exceptions, selon la taille et le revenu brut de l'entreprise.

Si l'entreprise a...	Le salaire minimum est de...	Entreprises, vérifiez votre cas
15 employés maximum et un revenu de moins de 2 millions de dollars	17,29 \$ par heure	
15 employés maximum et un revenu d'au moins 2 millions de dollars	18,29 \$ par heure	
Plus de 15 employés, mais moins de 500 employés	18,29 \$ par heure	
Plus de 500 employés et un revenu brut de n'importe quel montant	20,29 \$ par heure	

- Quiconque travaille dans une zone non incorporée du comté de King doit être payé au moins à ce taux.
- Les zones non incorporées du comté de King comprennent les zones situées en dehors des limites de villes et relevant de la juridiction du comté de King.
- Les pourboires, les gratifications, les frais de service, le logement et les avantages sociaux ne comptent pas pour le salaire minimum.
- Le salaire minimum augmentera chaque année pour tenir compte de l'inflation.
- Les employeurs doivent se conformer à ces lois. Les représailles sont illégales.
- Les entreprises doivent afficher le nouveau salaire dans un endroit visible par les employés.



kingcounty.gov/wage



AskLocalServices@kingcounty.gov



206-477-3800



Envoyez un e-mail ou appelez pour obtenir ces informations dans une autre langue ou un autre format.